

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-481

Objet : ETE CULTUREL 2026 – CO-FINANCEMENT AVEC LA CRECHE LA FARANDOLE – BEAUMONT-MONTEUX

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant l'organisation par Arche Agglo de l'été culturel 2026 ;

Considérant le partenariat avec la crèche La Farandole à Beaumont-Monteux pour un atelier autour du spectacle « Mais où êtes-vous ? » par la compagnie Les Petites Motnotes le 28 juillet 2026 ;

Considérant que la crèche La Farandole à Beaumont-Monteux accepte de co-financer cette action à hauteur de 46.00€ ;

DECIDE

Article 1 – D'accepter le co-financement de la crèche La Farandole à Beaumont-Monteux pour l'action sus-citée afin de percevoir un montant de 46.00€ ;

Article 2 - Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

La Présidente

Signé électroniquement par :
Présidente ArcheAgglo
Date de signature : 11/08/2026
Qualité : Présidente ARCHE
Agglo

